

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 05 mai 2022

Le cinq mai deux mille vingt deux à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt sept avril deux mille vingt deux, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (37)

Damien TAUNAY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Edwige HAEFFELE, Eric FRECHIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Marie-Alyette JACQUES, Joël JAQUET, François-Régis GRANDVOINET, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, David BALAUD, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Eric GARET, Laurence BAUMONT, Benoit PETON, Jean DESMARTIN, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, Alain CASTEL, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Christophe ROSSE, Marie-Pierre DUPRE, Romain WICKY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT, Jean-Luc VEILLON,

Ont donné pouvoir (3) : Patrick GOUX à Marie Alyette JACQUES, Jean-Louis CHOBARD à Benjamin GONZALES, Hervé LE CAIN à Laurence BAUMONT.

Absents excusés (12) : Patrice COLNEY, Luc GONDELBERG, Jean-Pierre GASNET, Gilbert HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Denis CLEAU, Laurent TARD, Mickaël MUHLEMATTER, Pierre DUCHANOIS, Sophie TARAN, Claude THIEDEY.

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2022-77 - Actualisation des statuts : intérêt communautaire

Dans la suite de l'actualisation des compétences de la CCTV, il convient désormais de déterminer l'intérêt communautaire dans les différentes matières nécessitant cette précision :

En matière de développement économique, sont d'intérêt communautaire :

- les zone d'activités d'une superficie minimum de 3ha, toute parcelle pouvant recevoir des entreprises (50000€/ha aménagé ou loti),
- toute action relative au conseil et à l'information des entreprises.
- Le site de la Trinquette à CITERS
- projet immobilier (commerce, artisanat, culturel) retenu par le conseil communautaire
- la création ou l'extension de bâtiment, parkings, dessertes, pour les services de santé, déterminés par le conseil communautaire.

En matière de politique du logement et du cadre de vie, sont d'intérêt communautaire :

- La gestion des agences postales intercommunales dont les lieux d'accueil sont définis par le conseil communautaire

En matière d'équipement culturels, sont d'intérêt communautaire :

- la programmation culturelle communautaire et sa promotion définies par le conseil communautaire ;
- la sensibilisation du public sur des initiatives culturelles extérieures (associations, artistes, professionnels, enseignants, communes) ;

- le mobilier culturel (équipements scéniques, d'exposition et d'accueil) des équipements culturels communaux, des fonds de concours communaux seront versés à la communauté de communes. La politique culturelle communautaire devra être en harmonie avec les politiques culturelles communales.

En matière d'équipements sportifs, sont d'intérêt communautaire :

- la salle multisport de CITERS et les constructions futures de la CCTV ;
- le soutien à l'initiative sportive notamment les activités footballistiques, VTTiste, ... dont la structure est fédérée au niveau nationale.

En matière de voirie, sont d'intérêt communautaire, sont d'intérêt communautaire :

- Entretien de la voirie : fauchage : versement d'une participation à chaque commune selon délibération du conseil communautaire
- Entretien et signalisation des sentier pédestres, cyclotourisme et VTT (parcours santé CHATENOIS, circuits classés catégorie II et III suivant les critères du département)
- Création ou aménagement et entretien de voirie dont la CC est propriétaire : ZA de Velleminfroy, et futures décidées par le conseil communautaire

En matière d'action sociale, sont d'intérêt communautaire :

- la cotisation aux missions locales intervenant sur le territoire communautaire pour le compte des communes ;
- les études, construction et gestion de bâtiments destinés à l'accueil péri et extra scolaire
- Les création, coopération, gestion et animation des activités d'accueil périscolaire, extra-scolaire. Locaux et matériel mis à disposition à la Communauté de Communes du Triangle Vert, qui pourra participer financièrement sur décision du conseil communautaire.
- le service d'accueil périscolaire et extrascolaire pour les communes extérieures à la Communauté de Communes du Triangle Vert avec éventuellement une convention de participation financière.
- les animations en direction des adolescents
- la mise en place d'un Relais Parents Assistantes Maternelles en coopération avec d'autres intercommunalités.
- tous les contrats en rapport avec la CAF (dont Mise en place d'un Relais Parents Assistantes Maternelles en coopération avec d'autres Contrat Enfance et jeunesse), la Direction Départementale Cohésion Santé Protection des Populations, la Direction de l'Éducation de la Jeunesse et des Sports, et de l'Europe.

Contrairement à la délibération relative aux compétences, la définition de l'intérêt communautaire revient au conseil communautaire et l'adoption sera acquise avec un vote des 2/3 des conseillers.

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider la définition de l'intérêt communautaire tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve cette proposition par :

POUR	38	
CONTRE	1	Marie-Pierre DUPRE
ABSTENTIONS	1	Patrick GOUX

Fait à SAULX, le 5 mai 2022
 Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état